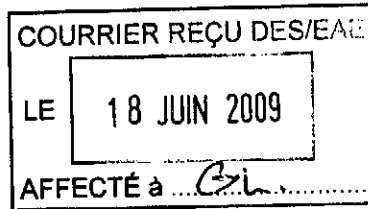




Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Midi Pyrénées



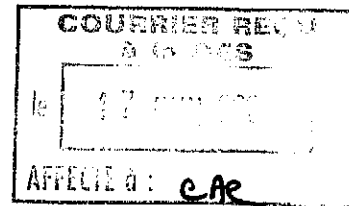
CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
MIDI-PYRÉNÉES



Conseil Régional
Martin MALVY
Hôtel de Région
22 avenue du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE cedex 4

Toulouse, le 9 juin 2009

Objet : Bilan à mi-parcours PRDF 2007-2011
Nos Réf. : MLG/MM/CRS/JM



Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités lors du CCERFP du 15 mai dernier pour qu'un avis sur le bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 vous soit donné, et nous vous en remercions.

Dans la perspective de l'Assemblée Plénière du 23 juin prochain, nous avons le plaisir de vous adresser, sous ce pli, une note conjointe au MEDEF Midi-Pyrénées et à la CRCI Midi-Pyrénées.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Daniel THEBAULT
Président
du MEDEF Midi-Pyrénées

Thebault

Didier GARDINAL
Président
de la CRCI Midi-Pyrénées

Gardinal



BILAN A MI-PAROURS DU PRDF 2007-2011

AVIS DU MEDEF ET DE LA CRCI MIDI-PYRENEES

C'est en réponse à la sollicitation de la Région lors du CCREFP du 15 mai 2009, que nous vous proposons un avis conjoint, rédigé par le MEDEF Midi-Pyrénées et la CRCI Midi-Pyrénées sur le bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011.

Tout d'abord, nous tenons à souligner plusieurs points positifs :

1. Ce 3^{ème} PRDF a, en effet, le mérite d'être plus concret et plus opérationnel que les 2 précédents, et ce, très certainement en raison de sa structuration en 9 chantiers. Dans ce contexte, nous avons particulièrement apprécié les chantiers concernant l'apprentissage et la mise à plat de la carte des formations initiales (chantiers n°1 et 2).
2. La Région s'était engagée à réaliser un bilan à mi-parcours et elle a tenu cet engagement. Nous avons apprécié dans cette étape intermédiaire, la consultation et la présentation des travaux devant les territoires. Ceci a permis d'associer le maximum de partenaires dans les réunions préalables, en regrettant cependant la faible participation du monde économique, que nous n'avons pas su conjointement solliciter.
3. Nous nous félicitons aussi de votre volonté de dialoguer et de communiquer, volonté qui est illustrée par la méthode choisie : consultation des territoires, présentation en CCREFP, sollicitation de l'avis des partenaires, prise en compte des contrats d'objectifs, ateliers thématiques SRDE/PRDF, conférence de synthèse, avis du CESR, communication et vulgarisation de ces travaux, notamment par l'intermédiaire du site du Conseil Régional.
Il faut saluer en particulier la mise en chantier, en Midi-Pyrénées, d'un système d'information géo-décisionnel à destination du grand public, qui porte notamment sur l'offre de formation professionnelle initiale, scolaire et par apprentissage.
On peut également noter une initiative intéressante, dès 2007 : la diffusion du CD Rom « Guide pour l'évolution de la carte professionnelle 2008-2010 », accompagnant l'appel à projets tri-annuel envoyé à l'ensemble des établissements de formation professionnelle initiale, par voie scolaire et par apprentissage.
4. Le principe d'articuler les travaux du SRDE et du PRDF nous paraît particulièrement judicieux, même si ce rapprochement n'est pas encore tout à fait abouti et mérite d'être approfondi.



Néanmoins, permettez-nous de vous formuler quelques remarques et propositions d'amélioration :

1. Si le document synthétique a été apprécié, il aurait gagné, dans un souci d'évaluation, à reprendre des éléments chiffrés, notamment les budgets globaux et détaillés par type d'actions. Et ce, d'autant plus que le document de bilan fait allusion à 11 conventions, dont il aurait été utile de présenter une analyse chiffrée, tant en ce qui concerne les effectifs concernés que les budgets consacrés à chacune d'entre elles.
2. Lors de la 1^{ère} consultation en vue de la construction de ce PRDF, le MEDEF Midi-Pyrénées avait demandé qu'un atelier soit consacré entièrement à la dimension européenne et déplore que sa demande n'ait pas été prise en compte. Celui-ci aurait pu porter sur :
 - Les objectifs stratégiques de la politique européenne, appliquée à Midi-Pyrénées,
 - Outre les objectifs, cela aurait permis de prendre en compte des axes d'intervention et les montants financiers du Docup Midi-Pyrénées.Cette absence est particulièrement criante en cette période d'élections européennes.
3. En matière de communication, la multiplicité des projets de portails annoncés entre 2007 et 2009, dans les différents chantiers, risque de nuire à l'objectif de cohérence du PRDF, et ce d'autant plus que les articulations entre ces différents travaux ne sont pas toujours très claires.
4. Par ailleurs, vous avez accepté de créer un chantier n°8 en faveur des employeurs et de leurs salariés, autant du secteur privé qu'associatif. Très souvent mises en œuvre par les OPCA, ces opérations sont restées très sporadiques et mériteraient d'être mieux structurées, mieux mises en perspective, comme tend à le prouver le projet d'accord en cours « Qualification plus ».

Bref, pour la suite des travaux des 9 chantiers pour 2009-2011, il serait important que des **objectifs chiffrés et qu'un calendrier précis** soient affichés en septembre 2009 pour chacun d'entre eux, ce qui n'a pas été toujours le cas jusqu'à présent, et nous fait perdre de vue l'essentiel : la formation, pour quoi faire ?

La formation : pour quoi faire ?

Il faut reconnaître que le document de synthèse proposé consacre plus de place aux périphériques de la formation professionnelle qu'aux prestations « réelles », à l'exception de l'apprentissage. Plusieurs interrogations demeurent : 23 000 personnes bénéficiaires de quoi ? Pourquoi ? Comment ?



Les partenaires et le partenariat :

S'il est souvent fait allusion dans ce texte, à une relation « emploi formation partagée » (cf. chapitre 3 du bilan intermédiaire), nous manquons d'information sur les outils partagés. Nous disposons d'une liste composée presque exclusivement d'outils et de périphériques du Conseil Régional : CarifOref, Maisons Communes Emploi Formation, ADEPFO, ADEFPA, Ecole de la Deuxième Chance, ...

Mais qu'en est-il des relations avec le Pôle Emploi, jamais cité dans le bilan intermédiaire, et de l'AFPA, à laquelle il est fait simplement allusion page 13 ? Il est dommage qu'un point sur sa situation, tant au niveau national et que régional, n'ait pas été réalisé.

Quelle est la place et la nature des partenariats que le PRDF a construit, ou souhaite mener avec les Missions Locales, les CIBC, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles d'employeurs, ... ? En effet, en ce qui concerne le MEDEF Midi-Pyrénées et les MEDEF territoriaux, les branches, les organismes consulaires, peu d'informations sont données sur la nature des partenariats développés. Pourtant des collaborations existent :

- Le MEDEF et les Compagnies Consulaires donnent chaque année leur avis sur les propositions d'ouverture / fermeture des sections de formation initiale (chantier n° 1).
- En matière socio-économique, il n'est pas fait allusion aux travaux de la CRCI et des CCI sur la conjoncture des départements, sur les pratiques et les besoins des entreprises au niveau des compétences et de la formation (8^{ème} édition de l'Observatoire économique, emploi-formation co-réalisée avec le CarifOref et éditée en décembre 2008), alors que ces travaux sont largement utilisés par l'ensemble des partenaires, notamment par les MCEF. C'est ainsi qu'une convention a été signée entre l'Etat, le Conseil Régional et les 3 Compagnies Consulaires régionales en 2005, afin qu'elles participent largement à la réalisation des diagnostics des MCEF. Cela aurait mérité d'être souligné.

En fait, le partenariat, pour être souhaité ou affiché, n'a pas toujours été très équilibré, ni suffisamment conforté ou encore animé. La preuve en est, le dysfonctionnement permanent du CCREFP.

Les instances de concertation

Nous avons régulièrement insisté sur la nécessité d'avoir de vraies instances de concertation. Pour ce faire, il faudrait réellement mettre en état de marche le CCREFP, installer ses commissions de travail, plutôt que de créer de nouvelles instances de concertation. Une à deux réunions annuelles du CCREFP, largement insuffisantes, servent tout au plus de prétexte.